

# L'exploitation de contenus pédagogiques et licences libres

*Benjamin Jean  
pour l'association Veni, Vidi, Libri  
[mhen@venividilibri.org](mailto:mhen@venividilibri.org)*



I – L'application des Licences Libres aux contenus  
pédagogiques

II – L'exploitation de contenus pédagogiques liés  
aux licences libres



# I - L'application des Licences Libres aux contenus pédagogiques





# A- Un usage classique des droits d'auteur

1- le contenu pédagogique, une création protégée ?

2- les licences libres, de simples contrats d'exploitation ?



# 1- le contenu pédagogique, une création protégée ?

- Qu'est-ce qu'une ressource pédagogique ? Que faut-il englober ?
  - Open Educational Ressource, Forum UNESCO 2002, OpenScience, etc.
- Ressources pédagogiques (Cours, manuels, support vidéo/audio, logiciel, Examen, tout ce qui permet la diffusion de la connaissance)
  - Sesamath
  - Wikipedia





- Outils pour aider à la production de ses ressources (Logiciels, ressources web, base de données)
  - open e-learning / scenari-plateform
  - MathenPoche / TracenPoche
  - framakey/mostik
  - Librapport (mémoires, thèses, exposés, etc.)
  - WikiEducator
  - Automazic



- Ressources pour diffuser ses usages (documentation/support de formation)
  - Open Educational resources Handbook 1.0 (for educators)
  - Rapport Becta
  - Rapport du CSPLA sur la mise à disposition ouverte des oeuvres de l'esprit



- Sesamath
  - 500 000 élèves inscrits à la version réseau de Mathenpoche ;
  - 300 000 manuels et 350 000 cahiers d'exercices vendus ;
  - plus d'un million de visiteurs sur nos sites chaque mois ;
  - 30 000 inscrits à la lettre électronique
  - 5000 professeurs inscrits sur Sésaprof

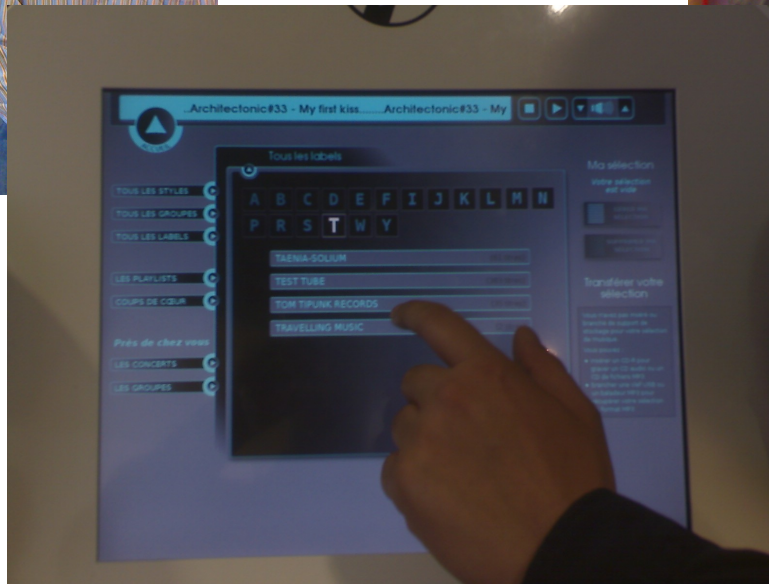




- Mostick (clé USB basée sur le Framakey)
  - Projets livrés
    - Cartable numérique de la région Île-de-France
      - 200.000 clés USB pour lycéens de 2nde et leurs enseignants en 2007
      - 200.000 en 2008 ; 200.000 prévue en 2009
    - Clé en main, avec le CRDP de Paris
    - STUDENT KEY pour MEMUP (30.000 clés vendues)
  - Projets en cours sur le secteur de l'éducation :
    - PC ultra-portable avec ensemble de logiciels et de contenus
    - clés USB 3G avec logiciels inclus
    - bureaux mobiles pour des organismes de formation
    - bureau mobile de formation linguistique au niveau de la communauté européenne
    - bureau mobile orientation francophonie (e-inclusion)
    - bureau mobile couplé avec TBI (tableau blanc interactif)



- L'automazic (automazic.net) : une initiative bordelaise (borne en médiathèque accueillant et diffusant du contenu sous licences libres et ouvertes)





- Open Educational resources Handbook 1.0 (for educators)
- Rapport Becta
- Traduction commencée de OER H
- Traduction terminée du rapport Becta (Framalang)



- Qualification juridique des licences libres
  - Cessions non exclusives de droits d'auteur
  - L'auteur ne « **n'abandonne pas ses droits** » (peut parallèlement opter pour toute exploitation désirée de son œuvre)
  - Cessions à titre gracieux
  - Distinction support matériel et objet de la licence
- La licence est indispensable aux tiers pour utiliser/exploiter la création.



« de ce qui écarte de la jouissance d'un droit tout autre personne que le titulaire », Vocabulaire Juridique, 6e ed., Gérard Cornu, Puf,



- Art. L111-1 CPI :
  - « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. »
- Le droit d'auteur porte sur une *œuvre* : une *création originale*





- Rapport McGill
  - Une utilisation pervertie de la propriété intellectuelle
  - Vers une nouvelle propriété intellectuelle tournée vers l'échange et le partage
- Pratique des auteurs
  - Les licences libres
    - La Licence Art Libre (2000 ; Actuellement en version 1.3)
    - Les licences Creative Commons (2002 - 2004 en France ; Version 3.0 non transposée)
    - Autres licences (DSL, IANG, etc.)
  - Une utilisation tournée vers le partage
- Le rapport du CSPLA
  - Une synthèse remarquable sur la place des licences libres
  - Une réflexion qui continue



- 4 classifications peuvent être croisées :
- *copyleft*/permissif
  - **Permissive** : seules les obligations sont transmises à toutes les personnes détentrices subséquentes d'une copie de l'œuvre ;
  - **Copyleft** : tant les obligations que les droits doivent se retrouver dans toute redistribution ultérieure d'une copie de l'œuvre.





- Historique
  - les licences *philosophiques*
  - Les licences *académiques*
  - des licences *communautaires*
  - les licences *institutionnelles*
- par domaine (logiciel, documentaire, littéraire, etc.)
- par liberté (CSPLA, cf travaux de Mélanie Clément-Fontaine) :
  - les licences qui offrent une *liberté pérenne* ;
  - les licences qui offrent une *liberté fragile* ;
  - les licences qui offrent une *liberté asymétrique*.



1- titulaire et licencié, aucune  
différence ?

2- un enchevêtrement de contrats



# 1- titulaire et licencié, aucune différence ?

- L'auteur se voit reconnaître les droits par la Loi (art. L. 111-1 CPI)
- tandis que les contributeurs sont tributaires d'une licence
  - L'auteur n'est donc soumis à aucune licence sur sa contribution et il peut l'exploiter comme il l'entend ;
  - C'est seulement s'ils désirent distribuer d'une façon telle qu'il soit licencié vis-à-vis d'autres briques qu'il devra lui-même respecter les licences qui les gouvernent.





## 2- un enchevêtrement de contrats

- Lorsque les contributions se cumulent et fusionnent, les individus sont à la fois
  - titulaire de droits pour leur partie
  - licencié pour la partie des autres
- Avantages du mécanisme :
  - adapté aux oeuvres plurales
  - Adapté aux oeuvres complexes (multimédias)



## II - L'exploitation de contenus pédagogiques liés aux licences libres



1- le choix de la licence

2- la mise en pratique





- Une décision importante
- Un choix adapté au contenu et à l'utilisation projetée
- Distinguer les licences
  - Grille
    - (Droits et) *Obligations* de la licence
    - *L'étendue* de la licence permet de déterminer dans quelle mesure certaines créations peuvent lui être rattachées
    - *L'élément déclencheur* : à partir de quand dois-je faire attention aux licences ?
  - Beaucoup de licences.
  - Rapprochement entre les licences :
    - GFDL → CC-By-SA
    - CC-By-SA ↔ LAL
- Bien vérifier que l'on a les droits sur tout le contenu inclus



## 2- la mise en pratique

- Les licences ne sont que de simples outils → nécessaires, mais non suffisants
- En cas de participation d'élèves mineurs
  - autorisation des parents nécessaire pour l'exploitation (droits patrimoniaux)
  - Autorisation de l'enfant nécessaire pour la divulgation (droit moral)



- méthode préconisée :
  - Piocher dans ou se constituer une « famille de licences open source » : c'est-à-dire un lot de licences susceptibles de traiter la majeure partie des situations rencontrées ET *compatibles* entre elles.
  - Rechercher la compatibilité entre les licences :
    - compatibilité expresse : la redistribution peut être faite sous une autre licence
    - Compatibilité logique : rechercher une licence commune qui permette d'englober toutes les briques :
      - Être en mesure de céder tous les droits que la licence finale confère aux licenciés subséquents
      - Ne pas obliger moins ces derniers que l'on est soi-même obligé.





- 1- veiller au respect de la licence
  - Simple redistribution
  - Notamment lors de la redistribution avec un tout plus large
- 2- en cas de contribution
  - Oeuvres composites
  - Compilation/collection/etc.



QUESTIONS



# Analyse de Licences



- 1- LAL 1.3
- 2- GNU FDL
- 3- CC-By
- 4- CC-By-SA
- 5- CC-By-NC
- 6- CC-By-ND
- 7- CC-By-NC-SA
- 8- CC-By-NC-ND



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées commercialement	OUI
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	NON
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	OUI*
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI

\* la licence doit assurer les mêmes libertés et réciproquement considérer la LAL comme compatible.



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées commercialement	OUI
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	NON
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	NON
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	NON**

\* toute diffusion d'une oeuvre sous cette licence doit être accompagnée du texte complet de la licence.

\*\* La GNU FDL (ou SFDL) doit couvrir l'oeuvre « comme un tout » : l'ouvrage entier, ses illustrations, etc.



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées commercialement	OUI
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	OUI
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	OUI
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées commercialement	OUI
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	NON
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	OUI*
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI**

\* à partir de la version 3.0. La liste des licences compatibles figure sur le site : <http://creativecommons.org/compatiblelicenses>.

\*\* à l'exception d'une synchronisation entre de la musique et une vidéo.



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées commercialement	NON
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	OUI
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	OUI
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	NON
Des copies de l'oeuvre peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre peuvent être diffusées commercialement	OUI
La distribution des copies de l'oeuvre originale peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	OUI
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	OUI
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre ou ses dérivées peuvent être diffusées commercialement	NON
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	NON
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	NON
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI*

\* à l'exception d'une synchronisation entre de la musique et une vidéo.



Des oeuvres dérivées peuvent être créées à partir de celle-ci	NON
Des copies de l'oeuvre peuvent être diffusées gratuitement	OUI
Des copies de l'oeuvre peuvent être diffusées commercialement	NON
La distribution des copies de l'oeuvre originale ou des oeuvres dérivées peut se faire sous toute autre licence (tant que les obligations sont maintenues)	OUI
Une licence équivalente peut être utilisée pour faciliter la diffusion de l'oeuvre	OUI
Une oeuvre plus grande l'incorporant peut être soumise à une autre licence tant que la licence est respectée sur la partie incorporée	OUI*

\*\* à l'exception d'une synchronisation, entre de la musique et une vidéo.



# L'équipe de Veni, Vidi, Libri





- **Courant 2005** : naissance sur Framasoft (réponse à la demande croissante des utilisateurs) ;
- **Début 2006** : création de l'association ;
- **Année 2006 et 2007** : première « libération » et nombreuses interviews ;
- **À partir de 2007** : rapprochement et actions concrètes auprès de nombreuses associations et structures ayant des problématiques afférentes à l'usage des licences libres (*April, Copyleft Attitude, Dogmazic, Ekopedia, Framasoft, Freemages, FniLL, In Libro Veritas, Ralamax Prod, Sesamath, etc.*) ;
- **Septembre 2008** : VVL reçoit le Lutèce d'or de la meilleure action de promotion du Libre (Paris Capitale du Libre).



- Un socle de quelques membres actifs ;
- Des compétences réparties (juriste, dev., expert en géomatique, etc.).



- Des contributeurs occasionnels sur des points précis (souvent spécialisés), sur des projets de libération donnés (il s'agit souvent de grands utilisateurs de ces projets) ;
- Des bonnes volontés qui font le lien entre les personnes intéressées et VVL (forum, mail, etc.).



Participation à de nombreux événements (*Diffuz 2006, Trophées du Libre 2006, PCL 2007-2008, RMLL 2007-2008, Artischaud 2008, etc.*)



### Wiki : venividilibri.org

### Blog : blog.venividilibri.org

Association Wiki Blog Forum Framasoft Framagora Framablog

Veni, Vidi, Libri  
Diffuseur de licences libres

Article | Discussion | Modifier | Historique | Déprotéger | Supprimer | Renommer | Saire | Réactualiser

**Bienvenue sur l'espace libre de Veni, Vidi, Libri.** [modifier]

L'association Veni, Vidi, Libri a pour objectif de promouvoir les licences libres ainsi que de faciliter le passage de créations sous licence libre.

Nouveau : Ouverture du [Blog de VVL](#) !!! (libération, actualité sur les licences, et tout ce qui nous concerne !)

**À qui s'adresse ce Wiki ?** [modifier]

- Aux auteurs qui se demandent quelle licence choisir pour leur création ;
- Aux auteurs qui ne connaissent pas le logiciel libre et les licences libres ;
- Aux experts des licences libres qui veulent partager leurs connaissances ;
- Aux utilisateurs de créations libres comme propriétaires ;
- À tout ceux qui veulent en savoir plus sur les licences libres ;
- À tout le monde.

**Naviguer dans le projet** [modifier]

Vous souhaitez découvrir les licences libres afin de faire votre choix en connaissant même de [licence libre](#), ainsi qu'une description et une analyse des licences les plus :

Le choix d'une licence libre est bien souvent philosophique. Mais il implique également point de vue [légal](#), [contractuel](#), [technique](#) ou même [éthique](#). Nous en faisons le b maîns.

Association Wiki Blog Forum Alter au contenu Alter au menu Alter à la recherche Framasoft Framagora Framablog

Veni, Vidi, Libri Le Blog

lundi 30 juin 2008

**Ébauche de clause de propriété intellectuelle pour les contrats portant sur du contenu sous licence libre et open source**

Par [Rore](#) le lundi 30 juin 2008 00:51 - En [Lire](#)

[% compatibilité](#)
[% Contrat](#)
[% incompatibilité](#)
[% LINAORA](#)
[% Logiciel](#)
[% Open Source](#)
[% OSD](#)
[% OSI](#)
[% propriété intellectuelle](#)
[% risque juridique](#)
[% SSL](#)

Je pense sincèrement que ce qui explique le succès du Libre, c'est sa complémentarité qu'il induit : même s'il est des choses qui doivent être faites et pour lesquelles on n'a priori ni le feeling ni les compétences, chacun contribue en principe dans la mesure de sa motivation, dans son domaine de prédilection et selon ses compétences propres (en développement web, en graphisme, musique, etc) mais aussi dans d'autres domaines qui accompagnent la création : la politique, le juridique, etc.)

Parmi mes attributions au sein de ma société (Linagora), j'ai notamment pour fonction de veiller au respect de nos engagements et obligations vis-à-vis du flux de licences auxquelles nous sommes de facto confrontés. Étant

**Recherche**

**S'abonner**

- Fi des billets
- Fi des commentaires
- Archives

**À retenir**

- Ébauche de clause de propriété intellectuelle pour les contrats portant sur du contenu sous licence libre et open source
- Mise en place de la Mailing-list dédiée aux licences libres et open source : [licences@venividilibri.org](mailto:licences@venividilibri.org)
- Intervention aux RMLL « des bons usages des licences libres »
- VVL, partenaire de l'évènement Libre accès
- Certification Open Source de la GNU

### Forum : forum.venividilibri.org

**VENI VIDI LIBRI** Diffuseur de Licences Libres

VVL - Le Forum  
Diffuseurs de Licences Libres

ACCUEIL RECHERCHER MEMBRES PROFIL INSCRIPTION CONNEXION

La date/heure actuelle est Mercredi 02 Juillet 2008 10:56

VVL - Le Forum Index du Forum

Sélectionner la période: 24h 48h 72h  
Voir les messages sans réponses

Forum	Sujets	Messages	Derniers Messages
<b>VVL et Vous</b>			
Présentations	0	0	Pas de Messages
Des Questions Pratiques	4	17	Dimanche 29 Juin 2008 13:02 Mban
Vos Réactions sur le Wiki	3	17	Vendredi 07 Juin 2008 0:54 Mops
Des Idées de Nouveaux Articles	6	11	Samedi 19 Janvier 2008 11:39 Mban
Libérons les logiciels	--	--	Ce lien a été visité 1002 fois.
<b>Actualités</b>			
Actualités VVL	0	0	Pas de Messages
Actualités du Libre	0	0	Pas de Messages
<b>Interviews</b>			
Réagissez aux interviews de VVL	3	10	Mercredi 11 Avril 2007 16:23 extremepg

Toutes les heures sont au format GMT + 3 Heure ( heure d'été )

Rechercher: use Précédent Suivant Surligner tout Respecter la casse

Merci à Rore pour son travail !

Ce document est cumulativement soumis aux licences libres  
CC-By-SA 3.0 et Licence Art Libre 1.3. :  
<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>  
<http://artlibre.org/licence/lal/>

Le masque de cette présentation est réalisé à partir des  
réalisations de Rore  
(<http://aurore.d.googlepages.com/rore>) et est disponible sous  
Licence Art Libre 1.3 et GNU GPL version 3 :  
<http://artlibre.org/licence/lal/>  
<http://www.gnu.org/licenses/gpl-3.0.html>

*Merci de votre attention !*

*[mhen@venividilibri.org](mailto:mhen@venividilibri.org)*

